

## Intérim

Les salariés permanents se perfectionnent



Développée et offerte depuis 2003, cette formation répond aux besoins de formation exprimés par le secteur du travail intérimaire

L'Institut de formation de la Chambre de commerce (IFCC), en étroite collaboration avec une association sectorielle de la FEDIL, à savoir l'Union luxembourgeoise des entreprises de travail intérimaire (ULEDI), a organisé le mercredi, 11 juillet 2007 une cérémonie de remise des certificats de réussite en l'honneur des douze lauréats de la septième session de la «Formation de perfectionnement pour salariés permanents des entreprises de travail intérimaire».

Cette formation d'une durée de 40 heures a comme objectif d'aider les participants à mieux cerner et maîtriser les spécificités du travail intérimaire, d'un point de vue légal, financier et institutionnel. Développée et offerte depuis 2003, cette formation répond aux besoins de formation exprimés par le secteur du travail intérimaire: Le droit du travail (16 heures) ; Le service public de l'emploi (2 heures) ; La sécurité sociale (8 heures) ; Les mécanismes de calcul des salaires (12 heures) ; Les mécanismes de calcul des prix (4 heures).

Lors de son intervention, Daniel Oudrar (sur la photo, 4<sup>e</sup> à droite), président de l'ULEDI, relevait que la formation professionnelle continue, contribue à accroître la compétitivité des entreprises de travail intérimaire. Une meilleure compétence et performance du personnel, permettent à l'entreprise de mieux répondre à l'exigence accrue de la clientèle et de

s'adapter plus rapidement à l'environnement changeant. Dans une économie du savoir, une des ressources motrices du secteur en question devient le capital humain, véritable source de création de valeur.

Dans son discours d'introduction, Paul Emering (sur la photo, 2<sup>e</sup> à droite), chargé de direction de l'IFCC a relevé que dans un souci constant de qualité et d'écoute active des suggestions et besoins en formation formulés par les participants, les formateurs et les patrons, l'Institut de formation de la Chambre de commerce a procédé à une adaptation et une réforme de cette formation. Dans ce contexte, le module relatif au droit du travail a été adapté et restructuré de façon plus pragmatique.

Lors de cette cérémonie, un certificat de réussite a été remis aux lauréats suivants : Sandrine Baumann - Mention : Très Bien ; Sonia Besson - Mention : Satisfaisant ; Céline Demori-Niepel - Mention : Très Bien ; Arnaud Donnard - Mention : Bien ; Isabelle Gillardin - Mention : Bien ; Florence Hénin - Mention : Très Bien ; Stéphanie Jacquet - Mention : Très Bien ; Sébastien Leconte - Mention : Très Bien ; Geneviève Lutringer - Mention : Bien ; Zohra Ouali - Mention : Bien ; Olivier Schiltz - Mention : Satisfaisant ; Cherine Stakenborghs - Mention : Bien.

[www.uledi.lu](http://www.uledi.lu)